

## Rapport sur l'esclavage moderne 2024

**Préparé par Suzuki Canada Inc. en référence à Suzuki Motor Corporation Version finale pour soumission**

---

### Introduction

Suzuki Canada Inc. (SCI) est une filiale à part entière de Suzuki Motor Corporation (SMC), dont le siège social se trouve au Japon. SCI importe principalement des motocyclettes Suzuki, des VTT, des produits nautiques, ainsi que des pièces et accessoires pour les distribuer au Canada. Bien que SCI s'appuie sur Elle s'approvisionne en grande partie auprès du SMC, mais elle s'engage également dans l'achat indépendant de certaines pièces et de certains accessoires auprès de fournisseurs externes.

Ce rapport a été préparé et soumis par SCI conformément à la *loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (S.C. 2023, c. 9).

les mesures prises par SCI au cours de l'exercice financier allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. Il comprend également des références aux cadres mondiaux de SMC en matière de droits de l'homme et d'approvisionnement éthique, lorsqu'ils s'appliquent aux activités de SCI. Bien que SCI ait intégré des informations pertinentes fournies par SMC, Suzuki Motor Corporation n'est pas cosignataire du présent rapport.

### Engagement en faveur des droits de l'homme

Suzuki Canada Inc. s'engage à respecter les droits de l'homme et à appliquer des normes éthiques dans l'ensemble de ses opérations et de ses activités d'approvisionnement. Conformément au cadre plus large d'approvisionnement éthique élaboré par le SMC, SCI intègre des pratiques commerciales responsables dans ses fonctions d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs.

Selon les informations fournies par SMC, celle-ci a adopté une politique globale en matière de droits de l'homme par le biais du code de conduite du groupe Suzuki, qui impose le respect des normes internationales et des lois locales, notamment l'interdiction du travail forcé et des enfants.

Le code de conduite des fournisseurs de SMC étend ces exigences à sa base mondiale de fournisseurs, avec des clauses contre le travail forcé incluses dans les accords avec les fournisseurs.

SCI applique des attentes éthiques similaires à ses propres achats. Lorsque SCI s'approvisionne indépendamment en pièces et accessoires, elle exige des fournisseurs qu'ils respectent des normes conformes à celles promues par SMC et alignées sur les meilleures pratiques internationales.

## **Évaluation des risques et stratégies d'atténuation**

SMC a indiqué qu'il procédait à des évaluations globales des risques afin d'identifier les secteurs de sa chaîne d'approvisionnement susceptibles d'être exposés à des risques élevés de travail forcé ou de travail des enfants. Il s'agit notamment des risques liés à l'approvisionnement en matières premières, au travail des migrants et aux conditions de travail dans les secteurs de l'industrie manufacturière et des transports.

SCI s'appuie sur le réseau d'approvisionnement du SMC pour la grande majorité de ses produits importés et bénéficie des pratiques d'évaluation des risques et de diligence raisonnable.

En ce qui concerne les pièces et accessoires d'origine, SCI met en œuvre des principes similaires, en mettant l'accent sur la responsabilité des fournisseurs et l'approvisionnement éthique. SCI continue d'évaluer les possibilités de renforcer la surveillance, en particulier en ce qui concerne les relations avec les fournisseurs.

## **Formation et sensibilisation**

SCI soutient les pratiques commerciales éthiques et vise à sensibiliser le personnel impliqué dans l'approvisionnement et la conformité. Selon SMC, la formation aux droits de l'homme comprend des programmes d'intégration pour les nouveaux employés et une éducation à la conformité par le biais d'outils tels que le "Everyday Compliance Quiz", un programme d'apprentissage en ligne conçu pour le personnel au Japon.

Bien que SCI n'exploite pas actuellement sa propre plateforme formelle de formation à la conformité, elle s'aligne sur les initiatives du SMC le cas échéant et explore les moyens de renforcer la sensibilisation et la formation parmi les employés impliqués dans la supervision de la chaîne d'approvisionnement au Canada.

## **Évaluation de l'efficacité et améliorations futures**

SCI est en train d'évaluer comment renforcer davantage ses mécanismes de supervision des fournisseurs. Nous continuons de nous inspirer à des politiques mondiales en constante évolution de SMC et sur l'engagement de la société civile et sur des initiatives multipartites.

Selon les informations communiquées par le SMC, celui-ci est en train de mettre au point des indicateurs clés de performance (ICP) pour évaluer l'impact de ses politiques en matière de droits de l'homme et de ses efforts de prévention de l'esclavage moderne. SCI a l'intention d'adopter des pratiques similaires et d'envisager de mettre en œuvre des outils d'évaluation plus formels pour les produits d'origine indépendante.

## **Plans futurs et engagement**

SCI continuera à donner la priorité à l'approvisionnement éthique et à la diligence raisonnable des fournisseurs, en particulier dans les domaines de l'approvisionnement indépendant. Dans les prochaines étapes, l'entreprise a pour objectif de:

- S'aligner sur le code de conduite des fournisseurs de SMC et sur les initiatives pertinentes en matière d'approvisionnement éthique ;
- Améliorer les pratiques de supervision et d'évaluation des risques pour les fournisseurs directs ;
- Étudier les possibilités de formation pour améliorer la sensibilisation interne aux questions relatives aux droits de l'homme ;
- Suivre les nouvelles réglementations canadiennes et internationales afin de maintenir la conformité ;
- Soutenir l'engagement avec les parties prenantes afin de renforcer l'atténuation des risques liés à l'esclavage moderne.

SCI s'engage à adopter une conduite commerciale responsable et à veiller à ce que les activités de sa chaîne d'approvisionnement soient conformes à la fois aux obligations légales et aux normes éthiques plus larges.

## **Conclusion**

Suzuki Canada Inc. s'engage à prévenir l'esclavage moderne, le travail forcé et le travail des enfants dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Ce rapport reflète les efforts de SCI au cours de l'année fiscale 2023-2024 et comprend des références à des informations pertinentes et à des documents d'information et des politiques de Suzuki Motor Corporation.

Ce rapport a été soumis uniquement par Suzuki Canada Inc, sur la base des informations disponibles au 31 mars 2024. Bien qu'il comprenne des références aux pratiques de Suzuki, Suzuki Motor Corporation n'est ni signataire ni cosignataire de ce rapport.

SCI continuera à s'aligner sur les normes éthiques applicables, à soutenir l'amélioration pratiques de la chaîne d'approvisionnement mondiale et à mettre en œuvre des mesures visant à renforcer la transparence et la responsabilité dans l'ensemble de ses fonctions d'approvisionnement.



**SUZUKI CANADA INC.**

360 Saunders Road, Barrie, ON L4N 9Y2 Téléphone :  
(705)999-8600  
Sans frais : (833) 778-9854  
Site web : [www.suzuki.ca](http://www.suzuki.ca)

**Date : 23 avril 2025** Le 23 avril 2025

---

**Attestation - Rapport sur l'esclavage moderne 2023 (présenté par Suzuki Canada Inc.)**

**Présenté conformément à l'article 11 de la *loi relative à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (S.C. 2023, c. 9)**

Conformément à l'article 11(4)(b) de la Loi, le soussigné, qui est un dirigeant dûment autorisé de Suzuki Canada Inc. SCI, atteste qu'il a examiné l'information contenue dans le rapport suivant :

2023 Rapport sur l'esclavage moderne - Préparé par Suzuki Canada Inc. en référence à Suzuki Motor Corporation

Ce rapport a été préparé conformément aux exigences de la Loi et couvre les activités de SCI, et inclut des informations fournies par SMC, une société apparentée. Bien que SMC ait fourni des informations pertinentes pour ce rapport, elle n'est pas cosignataire de cette attestation.

Le soussigné confirme que les informations contenues dans le présent rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants, et que des mesures raisonnables ont été prises pour garantir l'exactitude des informations présentées.

Ce rapport est soumis au ministre de la Sécurité publique par Suzuki Canada Inc. et sera également publié sur le site Web de Suzuki Canada Inc. conformément au paragraphe 11(6) de la Loi.

**Signé :**

Signature : B. Porter

*Au nom de Suzuki Canada Inc. (SCI)*

**Nom :** Bill Porter

**Titre :** Président

**Courriel :** [bporter@suzuki.ca](mailto:bporter@suzuki.ca)

**Date d'entrée en vigueur :** 16 avril 2025